

Basketball collégial division 2

Conférence Sud-Ouest

Règlements de ligue 2021-2022

(Officiel)

mise à jour le : 16 février 2022

ARTICLE 1 LA LIGUE FÉMININE (Modifié 11-21)

1.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial féminin division 2 comprend deux (2) sections de calibre.

SECTION A	SECTION B
Abitibi-Témiscamingue	André-Grasset
Ahuntsic	André-Laurendeau
Dawson	Héritage
Édouard-Montpetit	Jean-de-Brébeuf
John Abbott	L'Assomption Désisté oct 2021
Maisonneuve Désisté oct 2021	Marianopolis
Montmorency	Marie-Victorin
Outaouais	Rosemont Désisté oct 2021
Vieux Montréal	Saint-Jérôme
-	Universel

1.2 Calendrier régulier

Section A : Double rotation pour un total de quatorze (14) parties.

Section B : Double rotation pour un total de quatorze (14) parties.

1.3 Les éliminatoires (Modifié 02-22)

Équipes participantes :

Section A : Équipes ayant terminé en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e position.

Section B : Équipes ayant terminé en 1^{re} et 2^e position.

Championnat de conférence 2021-2022					
No	Date	Type	Visiteur	Receveur	Endroit
SF101*	8 avril 2022	¼ finale	6 ^e rang A	1 ^{re} rang A	Édouard-Montpetit
SF102*	8 avril 2022	¼ finale	1 ^{er} rang B	4 ^e rang A	Édouard-Montpetit
SF103*	8 avril 2022	¼ finale	5 ^e rang A	2 ^e rang A	Montmorency
SF104*	8 avril 2022	¼ finale	2 ^e rang B	3 ^e rang A	Montmorency
SF105	9 avril 2022	½ finale	Gagnant SF102	Gagnant SF 101	Montmorency
SF106	9 avril 2022	½ finale	Gagnant SF104	Gagnant SF 103	Montmorency
SF107	10 avril 2022	Finale bronze	Perdant SF105	Perdant SF106	Montmorency
SF108	10 avril 2022	Finale or	Gagnant SF105	Gagnant SF106	Montmorency
Championnat provincial : Chicoutimi					
23-24 avril 2022					
Les quatre (4) finalistes du championnat de conférence					

*Le lieu des ¼ de finale pourrait être modifié en fonction de l'hôte et des équipes impliquées.

Note :

L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). L'équipe de division supérieure sera privilégiée. Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

ARTICLE 2 LA LIGUE MASCULINE (Modifié 11-21)

2.1 **Les équipes**

La ligue de basketball collégial masculin division 2 comprend deux (2) sections de calibre. La section B est subdivisée en deux (2) sous-sections en serpent.

SECTION A	SECTION B	
	B1	B2
Ahuntsic	André-Grasset	Abitibi-Témiscamingue
Dawson	Bois-de-Boulogne	André-Laurendeau
Jean-de-Brébeuf	Lionel-Groulx	Édouard-Montpetit
Héritage	Maisonneuve	L'Assomption
Marie-Victorin	Marianopolis	Rosemont
Montmorency	Outaouais	Terrebonne
Saint-Jean-sur-Richelieu	Saint-Jérôme	Universel
Vanier	Valleyfield	Vieux Montréal

2.2 **Calendrier régulier**

Section A : Double rotation pour un total de quatorze (14) parties.

Section B1 : Double rotation pour un total de quatorze (14) parties.

Section B2 : Double rotation pour un total de quatorze (14) parties.

2.3 **Les éliminatoires** (Modifié 02-22)

Équipes participantes :

Section A : Équipes ayant terminé en 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e position.

Section B1 et B2 : Équipes ayant gagné les matchs de barrage.

Matchs de barrage en section B1 et B2 :

SM101	1 ^{er} au 3 avril 2022	2 ^e rang B1	1 ^{er} rang B2	Mieux semé
SM102	1 ^{er} au 3 avril 2022	1 ^{er} rang B1	2 ^e rang B2	Mieux semé

Parmi les deux (2) équipes gagnantes, il y aura reclassement pour déterminer qui affrontera les équipes de 3^e et 4^e rang de la section A lors du championnat de conférence.

Championnat de conférence 2021-2022					
No	Date	Type	Visiteur	Receveur	Endroit
SM103*	8 avril 2022	¼ finale	6 ^e rang A	1 ^{re} rang A	Vanier
SM104*	8 avril 2022	¼ finale	Reclassée #1	4 ^e rang A	Vanier
SM105*	8 avril 2022	¼ finale	5 ^e rang A	2 ^e rang A	Montmorency
SM106*	8 avril 2022	¼ finale	Reclassée #2	3 ^e rang A	Montmorency
SM107	9 avril 2022	½ finale	Gagnant SM103	Gagnant SM104	Montmorency
SM108	9 avril 2022	½ finale	Gagnant SM105	Gagnant SM106	Montmorency
SM109	10 avril 2022	Finale bronze	Perdant SM107	Perdant SM108	Montmorency
SM110	10 avril 2022	Finale or	Gagnant SM107	Gagnant SM108	Montmorency
Championnat provincial : Montmorency					
23-24 avril 2022					
Les quatre (4) finalistes du championnat de conférence					

*Le lieu des ¼ de finale pourrait être modifié en fonction de l'hôte et des équipes impliquées.

Note :

L'équipe la mieux semée est l'équipe receveuse (maillot pâle). L'équipe de division supérieure sera privilégiée. Cette consigne pourra être modifiée s'il y a entente entre les deux (2) équipes avant la partie.

ARTICLE 3 RÉCOMPENSES

Féminin :

L'équipe terminant en première position de sa section à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de championnes de section.

Masculin : **(Modifié 11-21)**

L'équipe terminant en première position de sa section (section A, section B1 et section B2) à la fin de la saison régulière se verra remettre une (1) bannière de champions de section.

Féminin et Masculin :

L'équipe gagnante au championnat de conférence recevra la bannière de champions de conférence et des médailles d'or, l'équipe finaliste recevra des médailles d'argent, l'équipe terminant en troisième position recevra des médailles de bronze.

ARTICLE 4 PROGRAMME DOUBLE

La deuxième joute débute normalement à l'heure fixée.

Les équipes qui jouent lors de la deuxième rencontre d'un programme double ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

ARTICLE 5 JOUEUR SUSPENDU

Le nom de tout joueur purgeant une suspension doit être inscrit sur la feuille de match.

ARTICLE 6 OFFICIELS MINEURS

L'équipe hôte devra obligatoirement fournir trois (3) officiels mineurs pour les matchs. Une amende de 50\$ dollars sera chargée en cas de non-respect.

ARTICLE 7 ÉVALUATION DE L'ARBITRAGE

Les entraîneurs sont fortement encouragés à remplir, à chaque match, le questionnaire d'évaluation de l'arbitrage fourni par la ligue.

ARTICLE 8 ÉTHIQUE SPORTIVE

Un classement de l'éthique sportive sera compilé à la fin de la saison. Des gagnants des sections A, B1 et B2 pour le féminin et masculin seront couronnés et recevront une bannière de champion.

ARTICLE 9 PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DU RANG DES ÉQUIPES POUR LA SAISON SUIVANTE

- 9.1 La promotion-relégation d'équipes s'applique en se basant sur le classement suite à la saison régulière : on procédera à une permutation d'une ou plusieurs équipes selon les positions finales dans chaque section.

Le nombre d'équipes impliquées dans la permutation devra être établi par chaque comité de ligue. Cependant, une équipe participant au championnat provincial se retrouvera automatiquement en section A la saison suivante.

Féminin : **(Modifié 11-21)**

Suite à la saison 2021-2022, le nombre d'équipes impliquées dans le processus sera: 2 équipes de la section A (7^e et 8^e position) et 2 équipes de la section B (1^{re} et 2^e position).

Masculin : **(Modifié 11-21)**

Suite à la saison 2021-2022, le nombre d'équipes impliquées dans le processus sera: 2 équipes de la section A (7^e et 8^e position) et 2 équipes gagnantes des matchs de barrage de la section B.

9.2 **Nouvelle équipe**

S'il y a nouvelle demande d'admission à la ligue, chaque cas est étudié à la pièce.

- 9.2.1 Demande d'admission de la part d'une équipe en provenance de la Division 1, cette équipe sera insérée dans la section A si telle est sa volonté ; dans le cas contraire, elle sera insérée dans la section B.
- 9.2.2 Demande d'admission de la part d'une équipe ayant déjà évolué dans le passé au sein de la ligue : au moment de l'inscription, cette équipe devra manifester ses intentions qui seront prises en délibéré. On se basera, entre autres, sur les performances antérieures.
- 9.2.3 Demande d'admission de la part d'une équipe n'ayant jamais évolué au sein de la ligue : cette équipe sera insérée au sein de la section la plus faible.

ARTICLE 10 DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE

À chaque rencontre, le collège hôte doit fournir un minimum de six (6) ballons de basketball à l'équipe visiteuse pour la période d'échauffement.

ARTICLE 11 POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque rencontre, il doit y avoir un (1) thérapeute sportif (ou stagiaire) présent et prêt à intervenir trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Si un collège est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collèges, avant le début de la saison.

ARTICLE 12 TABLEAU INDICATEUR

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

ARTICLE 13 CRÉDIT D'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE CONFÉRENCE

Un crédit d'organisation sera octroyé pour l'organisation du championnat de conférence de basketball. Ce crédit sera de 300\$ par sexe par journée de compétition. Ceci est conditionnel à ce qu'il y ait quatre (4) parties par jour.

ARTICLE 14 PARTIES HORS-CONCOURS

Pour jouer une partie hors-concours, le collège devra faire une demande de sanction au RSEQ. S'il est l'hôte de la partie, il devra faire en même temps une demande pour des officiels.

Après chaque partie hors-concours, qu'il reçoit ou qu'il joue à l'extérieur contre une équipe hors ligue, le collège devra faire parvenir une copie de la feuille de match au RSEQ dans les trois (3) jours ouvrables suivant la partie. En cas d'infraction, des frais administratifs de 50\$ seront imposés.

Toute annulation de partie hors-concours sera considérée comme un changement au calendrier et des frais administratifs de 50\$ seront imposés.

ARTICLE 15 SÉLECTION DES ÉTOILES

Les équipes choisiront les meilleurs joueurs étoiles de leurs ligues. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTOILES, qui est disponible sur la page web de la ligue :

Féminin : <http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/>

Masculin : <http://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-2/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/>

ARTICLE 16 ALIGNEMENT SUR FEUILLE DE MATCH

Un joueur est autorisé à jouer lorsque son nom a été inscrit sur la feuille de match avant le début du jeu et aussi longtemps qu'il n'a pas été disqualifié. (Article provenant des règlements FIBA).

À la fin de la partie, le collège hôte a la responsabilité de biffer les noms des joueurs absents sur la feuille de match avant que celle-ci n'est été signée par les officiels et remis aux entraîneurs des équipes.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié ex :(adopté en 06-18)

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison